



For artists' rights

## COMMUNIQUÉ

Paris, le 26 mars 2018

### LA DIRECTIVE DROIT D'AUTEUR EST ENFIN ADOPTÉE !

11, rue Duguay-Trouin  
75006 Paris  
T: +33 (0)1 43 59 09 79  
M: adagp@adagp.fr  
adagp.fr

Le Parlement européen a adopté définitivement, ce mardi 26 mars, la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique.

C'est **une belle victoire pour les artistes et la création européenne** qui disposent désormais d'un texte sur lequel s'appuyer pour la protection des droits d'auteur sur Internet.

La directive consacre notamment **la responsabilité des plateformes de partage en ligne** qui sont reconnues comme des acteurs de la diffusion des œuvres et devront désormais respecter les règles du droit d'auteur.

Le texte voté par les eurodéputés leur impose ainsi de **négoier et trouver des accords** avec les créateurs, notamment par le biais des sociétés d'auteurs, afin de reverser des rémunérations justes et proportionnées.

La directive **rétablit pour l'avenir une situation plus équitable** dans un marché numérique européen où le poids économique considérable des GAFAs éclipsait peu à peu les droits des créateurs.

L'ADAGP est très heureuse - et soulagée - de ce vote de l'Europe, **indispensable à l'évolution actuelle des pratiques dans l'univers numérique**. Cette directive va permettre en outre la mise en œuvre du dispositif adopté par le législateur français en 2016, notamment sur la rémunération des auteurs par les moteurs de recherche d'images.

L'ADAGP tient à remercier très chaleureusement les députés européens qui se sont battus sans relâche depuis quatre ans pour faire entendre la voix des



créateurs, notamment Pervenche Bères, Jean-Marie Cavada, Marc Joulaud, Virginie Rozière, Helga Trüpel et le député rapporteur Axel Voss.

Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et son Vice-Président Andrus Ansip, en charge du marché unique numérique, ont su comprendre les enjeux de la protection de la création sur le continent européen.

L'ADAGP tient également à exprimer toute sa reconnaissance au Président de la République Emmanuel Macron ainsi qu'au gouvernement français, notamment au ministre de la Culture Franck Riester, pour leur engagement indéfectible en faveur des artistes et de la création.

L'ADAGP - ses équipes et ses artistes - a été partie prenante d'une mobilisation intense, tout au long des différentes étapes de l'élaboration de cette directive. Elle a défendu ce projet crucial pour le droit d'auteur aux côtés d'EVA, du GESAC et de la CISAC ainsi que toutes les sociétés d'auteurs.

La mobilisation, depuis quatre ans, des créateurs des arts visuels, en France et dans toute l'Europe, a permis ce vote historique que nous saluons aujourd'hui.

Gageons que, grâce à cette régulation, l'Internet de demain sortira, contrairement à ce qui avait été prétendu par les adversaires du droit d'auteur, **plus riche et plus juste.**